

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/32 EN DATE DU 13/12/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 00

Votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le samedi 13 décembre 2025 à 10h30, à la Mairie, selon la convocation en date du 5 décembre 2025, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. LEONARD. BAYLE. ESCALIER. MARCILLAUD. Mrs LAVALADE. CARREAUD. PETILLON. DELOMENIE. JOUHANNEAU. MOUSNIER.

Monsieur Sébastien DELOMENIE a été élu secrétaire de séance.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Comme chaque année, avant l'adoption du budget primitif, le Maire peut être autorisé par délibération du conseil municipal à engager des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette mesure permet à la collectivité d'engager des travaux d'investissement, dès le début de l'année, avant le vote du budget primitif de l'année 2026.

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2025 et ses décisions modificatives,

Considérant la nécessité d'assurer une continuité de l'action publique au regard des besoins en matière de travaux et d'équipements de la commune pour le début de l'année 2026,

Considérant avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

- d'autoriser Madame le maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater le quart des dépenses d'investissement sur les bases du budget général 2025, à hauteur maximale de 148 508.91€ (hors RAR, reports, chapitre 16 et dépenses imprévues 020), soit 25 % de 594 035.65 €, réparti de la façon suivante :

<u>Comptes</u>	<u>BP N-1 + DM (hors RAR, reports, chap. 16 et 020)</u>	<u>Quart arrondi à l'€ le plus proche.</u>
Chapitre 20	41 011.00€	10 253.00€
Chapitre 21	81 500.00€	20 375.00€
Chapitre 23	471 524.65€	117 881.00€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD



Le secrétaire de séance,
Sébastien DELOMENIE

